

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 09 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 03 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absentes excusées : Louise FRESNAIS, Dominique PELLERIN

Votants : 09

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion

- FONDS AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE 2021 (FAJD)

Mr le maire rappelle que la commune participe chaque année au financement du FAJD, à raison de 0.70 euro par jeune de 18 à 25 ans recensé sur la commune (Insee 2017), soit six euros et trente centimes (6,30 €) pour 2021. Ce montant est fixé par le Département.

- FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2021 (FSL)

De même que pour le FAJD, la commune abonde également le FSL, selon le barème départemental, à savoir 1,66 euro par résidence principale. Le montant versé en 2021 sera de 274,50.

- CONVENTION AVEC LA SOCIETE SAUR POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a délégué la facturation de la redevance Assainissement à la Saur pour le hameau de Chéniers (assainissement collectif). La convention a pris fin et doit être renouvelée.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention avec la société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif du village de Chéniers.

La convention s'applique le temps de la durée du contrat de gestion du service public d'eau potable conclu entre la SAUR et le SIAEP de la Vallée de l'Abloux, soit jusqu'au 31 décembre 2035.

L'adjoint en charge du fonctionnement de l'assainissement collectif signale qu'un des bassins reste trempé et que les roseaux ne sont donc pas accessibles pour être taillés. Il a demandé au service technique de vérifier s'il y avait une fuite. Le maire se demande si certaines gouttières ne seraient pas raccordées au réseau collectif d'assainissement, au lieu du réseau pluvial ?

Enfin, le maire rappelle qu'il faudra prévoir en 2021 un curage complet du réseau.

- EXONERATION DE LOYER POUR LE RELAIS DE L'ABLOUX

Le maire rappelle les délibérations 15-21042020-11 et 48-15122020-1 annulant les loyers du Relais de l'Abloux dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Considérant qu'à ce jour le couvre-feu est toujours en place à 18h00, et que les restaurateurs ne peuvent toujours pas exercer leur activité normalement, le maire propose de statuer sur une annulation du loyer pour ce commerce de restauration.

Après délibération le conseil municipal valide une annulation pour mars 2021 et se prononcera le cas échéant sur les mois à venir, selon l'évolution du contexte sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

1 / **Estimation des biens communaux** : A ce jour, la commune n'a pas pris contact avec un agent immobilier ou un notaire pour une estimation de certains biens bâtis. Le maire informe qu'il a proposé l'ancienne école à la Communauté de communes Brenne Val de Creuse pour l'intégrer à une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

2 / **Téléphonie du service technique** : Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité d'équiper le service technique d'un téléphone portable. Pour le moment, les agents utilisent leurs téléphones personnels pour joindre la mairie ou contacter des fournisseurs si besoin. Aucune décision n'est prise ce jour.

Concernant le service technique, le maire présente un devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse à dos et d'un réciprocatteur. Cet achat sera inscrit au budget 2021.

3 / **Vitesse au hameau du Plaix** : Le maire donne lecture d'un habitant du Plaix qui constate une vitesse excessive des automobilistes dans le hameau. Le maire propose d'implanter 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h : 2 conseillers s'abstiennent sur ce sujet, les 7 autres présents sont favorables à cette proposition.

4 / **Éclairage public** : Certains usagers des hameaux se plaignent de ne pas avoir d'éclairage à proximité de leur habitation. Au vu du coût de l'implantation d'un candélabre, le maire se renseignera sur des installations solaires qui semblent bien fonctionner.

5 / **Cimetière** : Les plans du cimetière, proposés bénévolement par un usager, sont réalisés. Maintenant, les élus doivent effectuer un travail de terrain pour constituer un listing exhaustif des concessions et inhumations. L'objectif de ce projet est de permettre à quiconque de trouver l'emplacement d'une concession soit par son numéro de tombe, soit par le nom du défunt. Le plan sera affiché à l'entrée du cimetière et le listing disponible sur place sera alphabétique, par nom de défunt.

Afin d'avoir un fichier le plus fiable possible, la commune pourrait faire appel à la population pour compléter la liste des défunts, peut-être à l'occasion de la période des Rameaux, propice aux visites des familles au cimetière

6 / **Fleurissement 2021** : Les élus en charge du fleurissement souhaitent privilégier des espèces végétales plus résistantes à la sécheresse et nécessitant un arrosage moindre. Des contacts ont été pris avec la Gaec Denormandie et le CPIE Brenne Berry (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour des conseils sur les espèces à utiliser.

Le terreau des bacs et massifs est enlevé ; des devis sont parvenus pour :

- terreau en vrac : 20 m3 pour 1 565 euros
- billes rétentrices d'eau : 180 euros le sac de 20 kgs
- paillage écorce : 12 euros pour 4 m3

Les achats seraient plus conséquents sur l'année 2021, mais couvriraient également l'année 2022, ce qui permettrait de « lisser » la dépense sur 2 années et ne pas augmenter le budget alloué au fleurissement au final.

7 / **Bulletin avril** : La commission communication souhaite éditer un bulletin en avril. L'adjointe en charge de la communication demande à chacun de réfléchir à un article, ou actualité à insérer, ou thématique à développer.

Les associations de la commune seront contactées pour envoyer leur(s) article(s) à la mairie.

Fin de séance : 22h30